



Notre Code
Notre responsabilité





Vous aider à prendre
les bonnes décisions



Nos valeurs et nos comportements constituent la base de notre Code

Les valeurs qui nous tiennent à cœur

Sécurité

La sécurité fait partie des bonnes pratiques commerciales. Toutes nos activités dépendent de la sécurité de notre personnel et des communautés qui nous entourent. Nous sommes soucieux de la sécurité environnementale. Nous nous sommes engagés à produire de l'énergie au monde en toute sécurité.

Respect

Nous respectons le monde dans lequel nous opérons, à commencer par les lois et règlements en vigueur. Nous suivons les normes éthiques les plus strictes et nous nous comportons de manière à obtenir la confiance des autres. Nous dépendons des relations que nous avons établies ; nous nous respectons les uns les autres et respectons ceux avec qui nous travaillons. Nous apprécions la diversité de nos employés et de leurs opinions. Nous sommes soucieux de l'impact de nos décisions, petites ou grandes, sur ceux qui nous entourent.

Excellence

Nous travaillons dans un secteur dangereux et nous visons l'excellence grâce à la gestion systématique et disciplinée de nos opérations. Nous suivons et respectons les règles et les normes applicables à notre société. Nous privilégions la qualité de nos résultats et cherchons sans cesse à apprendre et à nous améliorer. Si quelque chose ne va pas, nous y remédions.

Courage

Nos activités sont souvent complexes. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, il faut souvent avoir le courage de faire face à nos difficultés, d'exprimer notre opinion et de défendre nos valeurs. Nous cherchons sans cesse à faire ce qui est bien. Nous envisageons de nouvelles manières de réfléchir et n'avons pas peur de demander de l'aide. Nous sommes honnêtes avec nous-mêmes et poussons activement les autres à nous faire part de leur opinion. Nous voulons marquer l'avenir, en dépit des priorités à court terme du monde dans lequel nous vivons.

Une seule et même équipe

Quels que soient les forces de chacun, nous accomplirons davantage tous ensemble. Nous donnons la priorité à l'équipe et non pas à notre succès personnel, et nous nous engageons à renforcer ses compétences. Nous faisons confiance à chacun d'entre nous pour nous acquitter de nos obligations respectives.

Exigences de BP et ressources utiles

- Intranet Valeurs et Comportements



Notre responsabilité

4

-
- 4 Qui doit respecter notre Code ?
 - 5 Responsabilités des employés
 - 5 Responsabilités supplémentaires des cadres
 - 6 Exprimer son opinion
 - 6 Tolérance zéro en matière de représailles

Sécurité, fiabilité et responsabilité opérationnelle

8

-
- 9 Sécurité, sûreté et environnement

Notre personnel

10

-
- 11 Diversité et inclusion
 - 12 Égalité professionnelle
 - 12 Lieu de travail exempt de harcèlement
 - 13 Informations personnelles à caractère confidentiel

Nos partenaires commerciaux

14

-
- 15 Fournisseurs et partenaires commerciaux
 - 16 Cadeaux et loisirs
 - 16 Conflits d'intérêts
 - 17 Concurrence et lois antitrust
 - 17 Commerce international
 - 17 Prévention du blanchiment d'argent

Les gouvernements et communautés avec lesquels nous travaillons

18

-
- 19 Engagement auprès des communautés
 - 20 Droits de l'homme
 - 20 Pots-de-vin et corruption
 - 21 Communications publiques
 - 21 Activité politique

Nos actifs et notre intégrité financière

22

-
- 23 Gestion des dossiers
 - 24 Protection des actifs de BP
 - 24 Délits d'initié
-

1

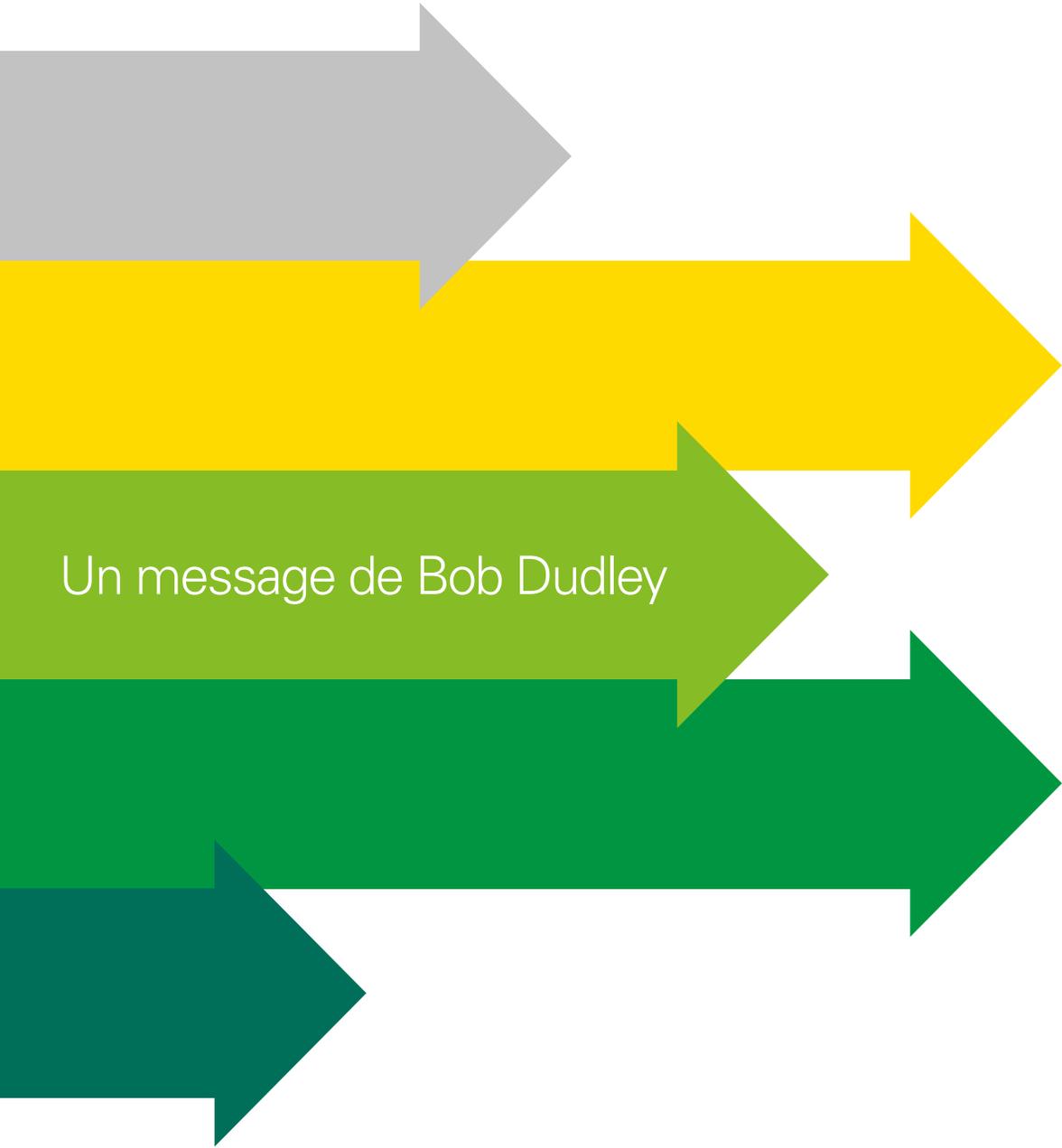
2

3

4

5





Un message de Bob Dudley



Cher collègue,

Bienvenue au nouveau Code de conduite de BP. Son objectif est de nous guider pour prendre la bonne décision dans tout ce que nous entreprenons. Il doit être lu et suivi par chacun d'entre nous.

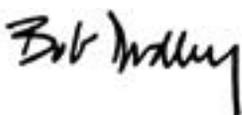
La priorité de BP est de s'assurer de toujours agir correctement car tout manquement pourrait mettre la société et vous-mêmes en danger.

Vous remarquerez que le Code a été condensé et simplifié, mais il n'en est pas moins d'une importance capitale.

Nous avons décidé de nous concentrer sur les principes et les attentes les plus importants, plutôt que de poser des règles détaillées. Je pense que les employés de BP sont pleinement capables de prendre les bonnes décisions en faisant preuve de bon sens lorsqu'ils sont confrontés à des choix difficiles. Cependant, nous ne devons jamais « agir seuls » en cas d'incertitude quant à la bonne décision à prendre. L'une de nos responsabilités communes est de demander conseil à nos supérieurs hiérarchiques ou à des conseillers externes quand c'est nécessaire.

Ayez le courage d'exprimer votre opinion si vous découvrez une pratique qui semble constituer un manquement au présent Code. Vos préoccupations seront prises au sérieux – et BP ne tolérera aucune représailles à l'encontre de quiconque.

Nos valeurs et nos comportements constituent la base de notre Code. Ils définissent la façon dont chacun d'entre nous doit se comporter afin d'entretenir la réputation de BP et de continuer à mériter la confiance qui permet à notre entreprise de prospérer. En prenant connaissance de ce nouveau Code, tenez compte de ses attentes et continuez à mettre en pratique nos valeurs dans le cadre de vos tâches quotidiennes.



Bob Dudley
Group Chief Executive



Pour que notre société inspire confiance, chaque année, nous devons instaurer des normes cohérentes et rigoureuses et les respecter en tout temps dans nos actes et nos paroles.

Notre Code – Notre responsabilité

Notre Code est une déclaration publique qui présente l'engagement de BP de faire ce qui est juste. Il constitue une ressource précieuse pour aider chaque employé et responsable à prendre des décisions éthiques en connaissance de cause.

Notre Code comporte des références aux exigences spécifiques à BP (en matière de politiques, procédures et pratiques) ainsi que d'autres outils et ressources utiles. Du fait qu'aucun code de conduite ne peut couvrir toutes les situations possibles, BP compte sur vous pour faire preuve de bon sens et exprimer votre opinion en cas de problème ou de préoccupation.

BP opérant dans plus de 80 pays, il peut arriver que des lois, réglementations ou dispositions locales soient en conflit avec notre Code. À chaque fois que vous êtes en présence d'un conflit ou d'une incohérence entre les contraintes légales applicables et les dispositions de notre Code, vous devez toujours respecter celles qui sont les plus strictes. Ne suivez pas les usages qui ne respectent pas notre Code.

Qui doit respecter notre Code ?

Notre Code s'applique à tous les employés, dirigeants et membres du Conseil d'administration de BP.

De par leur comportement, les partenaires commerciaux, y compris les coentreprises et les tiers, peuvent avoir un impact direct sur notre réputation. C'est la raison pour laquelle nous voulons travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent le même engagement en matière de sécurité, d'éthique et de conformité.

Nous exigeons de tous nos prestataires et de leurs employés qu'ils agissent en adéquation avec notre Code. Nous prendrons les mesures appropriées si nous estimons qu'ils ne répondent pas à nos attentes ou ne remplissent pas leurs obligations contractuelles.



Notre façon de procéder est aussi importante que ce que nous fournissons.

Responsabilité des employés

- Prendre connaissance et se familiariser avec les informations contenues dans notre Code.
- Attester chaque année que vous avez agi conformément à notre Code.
- Agir de manière sûre, éthique et conforme aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences de BP aux valeurs et comportements BP et à nos objectifs HSSE.
- Faire part de vos préoccupations si vous découvrez des cas de violation éventuelle des lois, réglementations, de notre Code ou des exigences de BP.
- Coopérer pleinement pour répondre à une enquête ou un audit.

Responsabilité supplémentaire des cadres

- Incarner une direction exemplaire et soutenir les membres de votre équipe en :
 - Créant un environnement propice au respect et à l'inclusion.
 - Les encourageant à exprimer leur opinion.
 - Écoutant et répondant aux préoccupations soulevées par les membres de votre équipe.
 - Faisant en sorte qu'aucun d'entre eux ne fasse l'objet de représailles pour avoir exprimé son opinion ou coopéré à une enquête.
- Aider les membres de votre équipe à comprendre les principes et les attentes de notre Code, des exigences de BP et lois applicables.
- Appliquer avec cohérence nos exigences et faire en sorte que les membres de votre équipe prennent leur part de responsabilité dans leur comportement au travail.



Quand devez-vous exprimer votre opinion ?

Nous sommes tous tenus de faire part de tout soupçon de pratique imprudente, contraire à l'éthique ou potentiellement dangereuse. Si vous avez des questions, besoin d'aide ou si vous voulez soulever un problème, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Reportez-vous au schéma décisionnel « Comment s'exprimer » présenté sur la page ci-contre.

Tolérance zéro en matière de représailles

BP ne tolère aucune représaille. Nous les considérons en effet comme une faute professionnelle. Les représailles peuvent se manifester sous différentes formes, par exemple : menaces, intimidation, exclusion, humiliation et des problèmes soulevés avec malveillance ou mauvaise foi.

Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles, ou quelqu'un que vous connaissez, contactez l'une ou l'autre des ressources permettant de s'exprimer, qui sont énumérées dans le Code.



Exigences de BP et ressources utiles

- Intranet S'exprimer (« Speak Up »)
- Opentalk.bpweb.bp.com

Comment s'exprimer (utiliser le schéma actualisé et non celui ci-dessous)



Pouvez-vous parler de votre problème ou préoccupation à votre supérieur hiérarchique ?

-non>

Pouvez-vous en parler à un autre responsable au sein de votre équipe ?

-non>

Pouvez-vous contacter un service d'assistance pertinent ?

-non>

En l'absence de ces possibilités de vous exprimer, contactez OpenTalk

|
oui



Contactez votre supérieur hiérarchique

|
oui



Parlez à un autre responsable au sein de votre équipe

|
oui



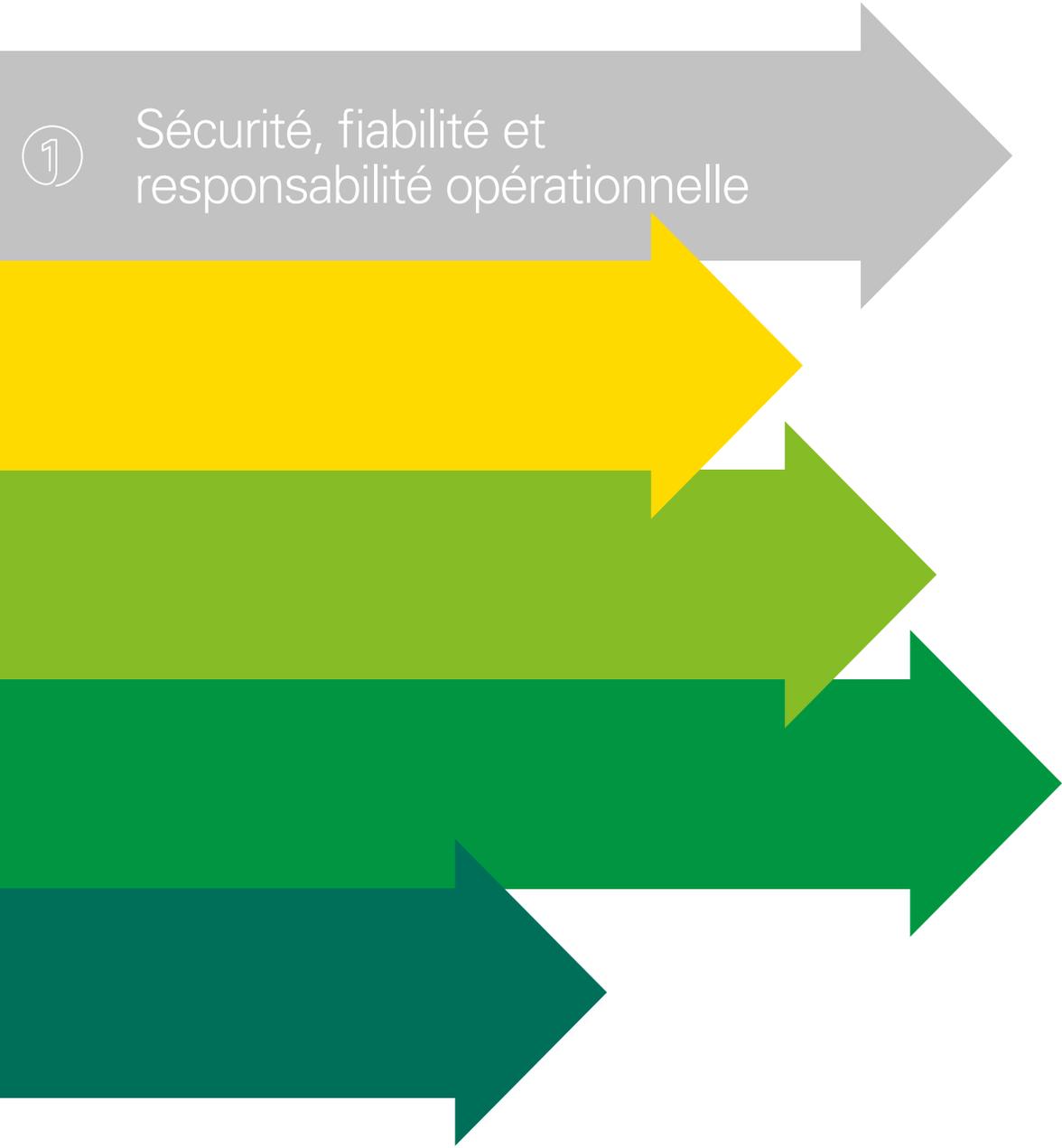
Contactez un service d'assistance (par ex., Sécurité et Responsabilité opérationnelle, Éthique et Conformité, Ressources Humaines, Juridique)

|
oui



Appelez OpenTalk (voir page 28)





① Sécurité, fiabilité et
responsabilité opérationnelle



Exigences de BP et ressources utiles

- Intranet Risques sécuritaires et opérationnels
- Système de gestion intégré (OMS)
- Règle de sécurité au travail « Office Safety »

1

Nos principes

Nous visons la sécurité, la protection de l'environnement et le respect des communautés dans lesquelles nous opérons.

Nous nous engageons à éviter tout effet néfaste sur l'environnement et les communautés qui nous entourent.

En matière d'hygiène, de sécurité, de sûreté et d'environnement (HSSE) nos objectifs se résument ainsi : aucun accident, aucune blessure aux personnes et aucune atteinte à l'environnement.

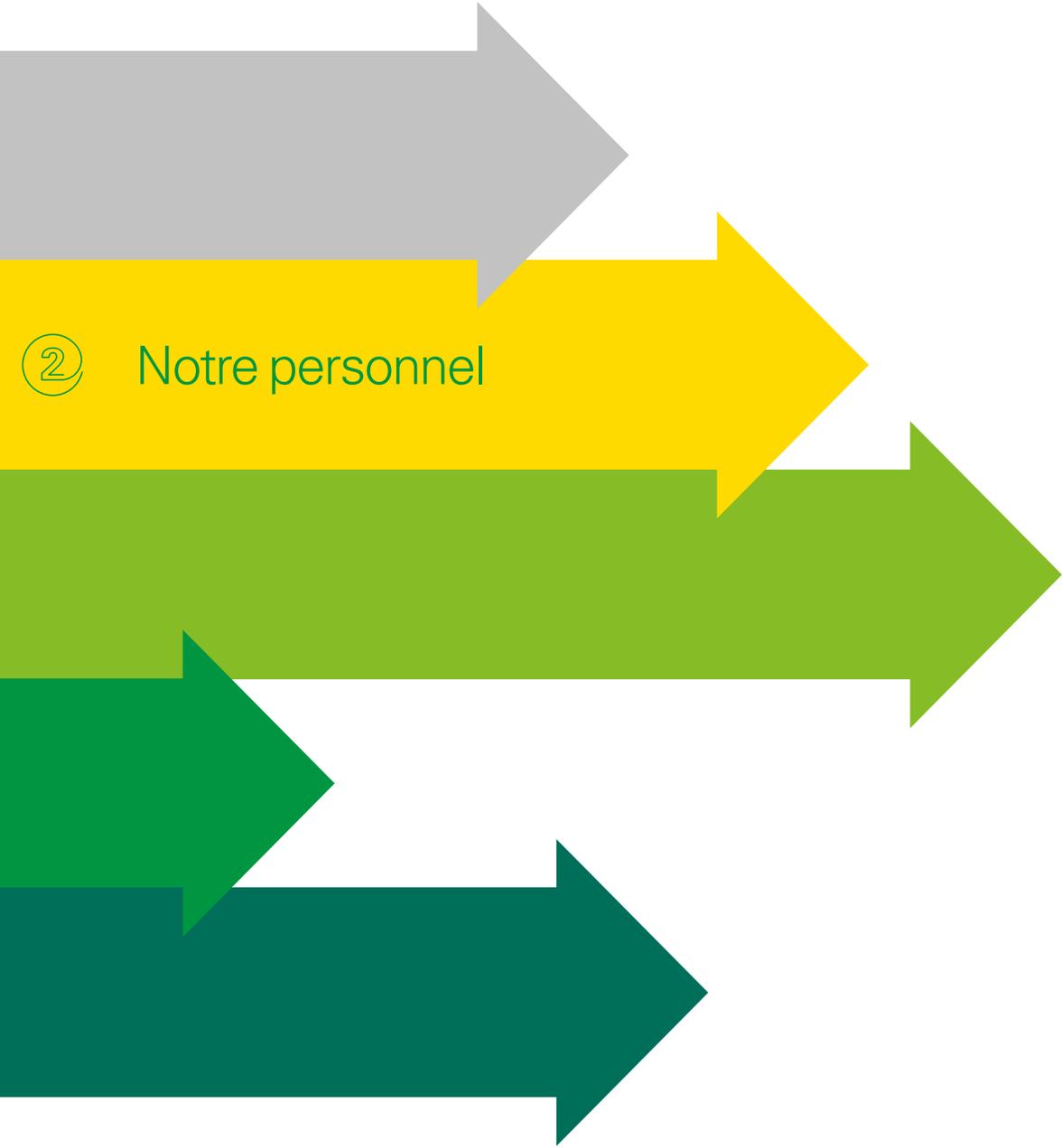
Nos attentes

Toujours opérer de manière sûre et sécurisée

Rien n'est plus important à nos yeux que l'hygiène, la sûreté et la sécurité de nos employés et des communautés dans lesquelles nous opérons, ainsi que d'observer un comportement responsable envers l'environnement. Nous devons être vigilants, disciplinés et veiller au bien être de chacun d'entre nous. Les menaces et les actes d'intimidation et de violence ne seront pas tolérés. Nous devons tous avoir une attitude exemplaire en matière de sécurité.

- N'entreprenez aucun travail pour lequel vous n'êtes pas qualifié.
- Interrompez le travail, le vôtre ou celui des autres, si vous considérez qu'il est dangereux.
- Prenez votre part de responsabilité dans la protection de l'environnement – faites-en une priorité personnelle.
- Assurez-vous que votre performance ne soit pas affectée, par exemple, par un manque de sommeil, l'alcool ou tout médicament ou drogue – y compris les médicaments prescrits ou en vente libre.
- Exprimez-vous si vous observez un environnement de travail non sécurisé ou insalubre. Écoutez ceux qui expriment une opinion.
- Incitez les prestataires et les tiers avec lesquels nous travaillons à se conformer aux exigences applicables en matière de HSSE.
- Signalez immédiatement tout accident, blessure, maladie ou situation dangereuse. Ne supposez jamais que quelqu'un d'autre aura signalé ou signalera le risque ou problème.
- Soyez au courant des procédures d'urgence qui s'appliquent à votre lieu de travail.





② Notre personnel



Nos principes

Notre personnel est essentiel à la réussite de BP.

Nous ne pouvons atteindre la réussite individuelle et collective qu'en respectant et en valorisant les autres. Nous avons tous un rôle à jouer dans le maintien d'une culture d'entreprise basée sur le respect et l'équité.

Nos attentes

Le travail d'équipe et la réussite reposent sur la diversité et l'inclusion

Nous valorisons la contribution unique que chaque personne apporte à BP. Nous accomplissons plus lorsque des personnes d'horizons différents et aux compétences et idées diverses travaillent ensemble dans un environnement où chacun peut contribuer et exploiter au mieux ses talents.

- Traitez chacun avec respect.

- Encouragez et écoutez ceux qui s'expriment.

- Respectez les différences culturelles.

2



L'égalité des chances est fondée sur l'équité, le respect et la dignité

Nous traitons chacun avec équité, respect et dignité. Nous attendons de ceux avec qui nous travaillons un comportement reflétant notre sens de l'équité et de l'égalité des chances.

- Basez les décisions liées à votre travail sur le mérite et non sur la race, la couleur, la nationalité, la religion, le genre, l'âge, l'orientation et identité sexuelles, l'état civil, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par les lois applicables.
- Les messages offensants, les remarques désobligeantes et les blagues déplacées ne sont jamais tolérées.

Procurer un lieu de travail qui soit exempt de harcèlement et d'intimidation

Nous ne tolérons aucune forme d'abus ou de harcèlement. Ceci recouvre les actions qui peuvent être raisonnablement considérées comme offensantes, intimidantes ou discriminatoires, ainsi que toute forme de harcèlement sexuel.

Rappelez-vous qu'il n'est pas nécessaire que le harcèlement ait lieu sur le lieu de travail ou qu'il implique un employé de BP pour constituer une violation de notre Code ou de la loi.

- Contribuez à créer un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement.
- Les commentaires inappropriés à caractère sexuel ou tout autre comportement sexuellement offensant ne seront pas tolérés.



Exigences de BP et ressources utiles

- Intranet Informations mondiales OneHR (ressources humaines)
- Intranet Diversité et Inclusion
- Intranet Respect de la vie privée
- Exigences en matière de sécurité des informations

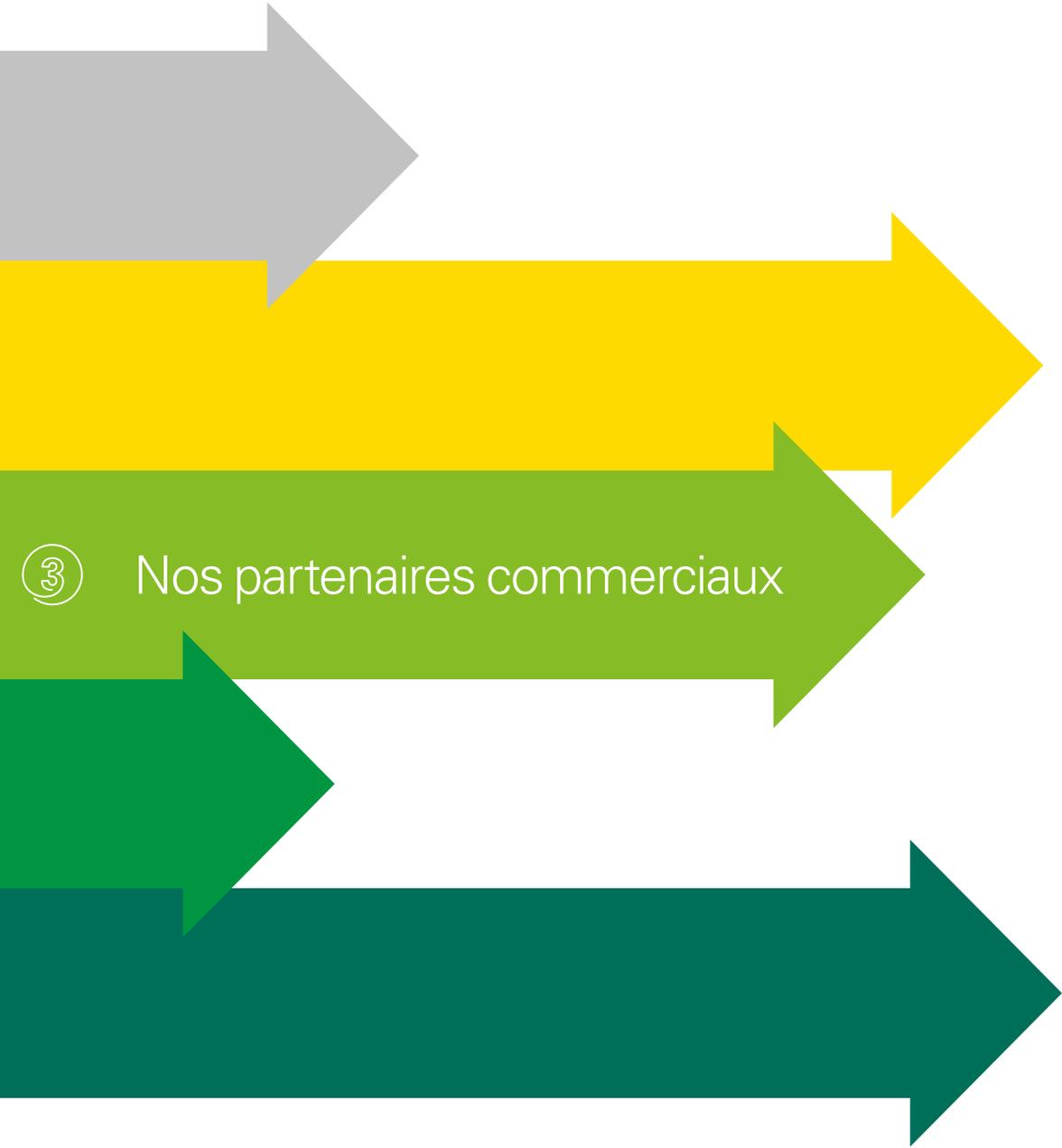
Protection des informations personnelles

BP respecte la vie privée de ses employés et ne s'intéressera à ce qu'ils font en dehors du cadre professionnel que si cela touche la réputation de BP ou ses intérêts commerciaux légitimes. Nous ne conservons que les informations personnelles nécessaires au bon déroulement des activités de BP ou au respect de la loi en vigueur.

- Classez et traitez les informations personnelles comme confidentielles.
- En cas de doute, consultez votre coordinateur local en charge du respect de la vie privée.

2





③ Nos partenaires commerciaux



Nos principes

Nous travaillons avec nos partenaires commerciaux de manière honnête, respectueuse et responsable. Nous sommes une société sur laquelle les autres peuvent compter.

L'avantage concurrentiel dont bénéficie BP s'appuie sur une forte performance plutôt que sur des pratiques commerciales illicites ou contraire à la déontologie.

Nos attentes

Construire et entretenir de solides relations avec nos fournisseurs et partenaires commerciaux

Nos fournisseurs et partenaires commerciaux sont essentiels au bon développement de nos activités et au respect des attentes des parties concernées. C'est pourquoi nous les choisissons avec soin en appliquant un processus de sélection objectif.

Nous cherchons à travailler avec ceux qui partagent notre vision en matière de sécurité, d'éthique et de conformité.

- Communiquez clairement nos attentes, au cas par cas, à nos fournisseurs et partenaires commerciaux, en les formalisant par des obligations contractuelles lorsque cela s'applique. Prenez les mesures appropriées dans le cas où ils ne respectent pas ces attentes ou obligations.
- Signalez toute information montrant qu'un fournisseur ou partenaire commercial ne se conforme pas aux lois en vigueur ou à ses obligations contractuelles.
- Vérifiez que vous connaissez et suivez les exigences liées aux fournisseurs de BP s'appliquant à votre activité. Celles-ci comprennent les exigences relatives aux contrats gouvernementaux et les exigences relatives aux entreprises communes.



Échange approprié de cadeaux et de loisirs

Nous n'offrons ni n'acceptons aucun cadeau ou loisir en échange d'une activité commerciale, de services ou d'informations confidentielles, ni pour influencer une décision.

- En cas de conflit entre les exigences de BP en matière de cadeaux et loisirs et les dispositions légales applicables à ce titre, appliquez les exigences les plus strictes.
- Certains cadeaux ou loisirs sont inacceptables car ils peuvent être illicites ou porter atteinte à notre réputation ; par exemple, tout ce qui pourrait être interprété comme un dessous de table ou qui serait de nature indécente ou incorrecte.
- Obtenez l'approbation du service juridique avant de payer des frais de déplacement de représentants gouvernementaux ou d'accepter de verser une indemnité en rapport à leur déplacement.

Gérer les conflits d'intérêts de manière active

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque vos intérêts ou activités affectent votre capacité à prendre des décisions objectives pour BP.

- Soyez conscient des nombreuses situations susceptibles d'engendrer un conflit d'intérêts. Par exemple :
 - Emplois à l'extérieur et liens avec des concurrents, clients ou fournisseurs.
 - Travailler avec un parent proche, en particulier s'il est représentant gouvernemental.
 - Avoir une relation intime avec un autre employé qui peut influencer des décisions (salaire, évaluation de la performance ou promotion).
 - Être membre du conseil d'administration d'une autre organisation.
 - Des investissements, y compris ceux de la famille proche, qui pourraient influencer ou sembler influencer votre jugement.
- Informez votre supérieur hiérarchique de la situation qui pourrait créer un conflit d'intérêts ou une apparence d'irrégularité. Une fois signalée, nous aurons la possibilité de mieux gérer la situation.



Exigences de BP et ressources utiles

- Registres Éthique et Conformité (comprend les cadeaux et loisirs et les conflits d'intérêts)
- Guide des fonctions d'administrateur non-exécutif
- Directives générales sur la gestion des relations sur le lieu de travail
- Exigences en matière de lutte contre la corruption
- Exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent
- Exigences en matière de concurrence et droit antitrust
- Exigences en matière de droit commercial international
- Exigences relatives à l'autorité responsable des marchés publics

Éviter tout comportement anticoncurrentiel

Les lois sur la concurrence et les lois antitrust sont complexes et souvent fondées sur les faits. C'est pourquoi il est préférable de demander conseil au service juridique.

- Ne vous engagez pas dans les activités suivantes : toute forme d'accord ou d'entente avec des concurrents pour fixer les prix, le trucage des réponses aux appels d'offre, la répartition des clients et/ou la restriction de l'approvisionnement.

Respecter le droit commercial international

Nous respectons toujours le droit commercial en vigueur dans les pays où nous opérons, y compris les sanctions économiques et les contrôles à l'importation et à l'exportation. La plupart des pays dans lesquels BP opère imposent des restrictions sur les mouvements transfrontaliers des produits.

- Les sanctions commerciales, notamment celles de nature financière, sont complexes. Si vous êtes impliqué dans des transactions, telles que des négociations commerciales avec un pays, une entité ou une personne sanctionnée, vous devez vous assurer de la conformité de l'opération au droit applicable.
- Les produits destinés à l'importation ou l'exportation, y compris tout équipement, logiciel et technologie, doivent être au préalable classifiés et l'ensemble de l'étiquetage, de la documentation, des licences et agréments, finalisé.

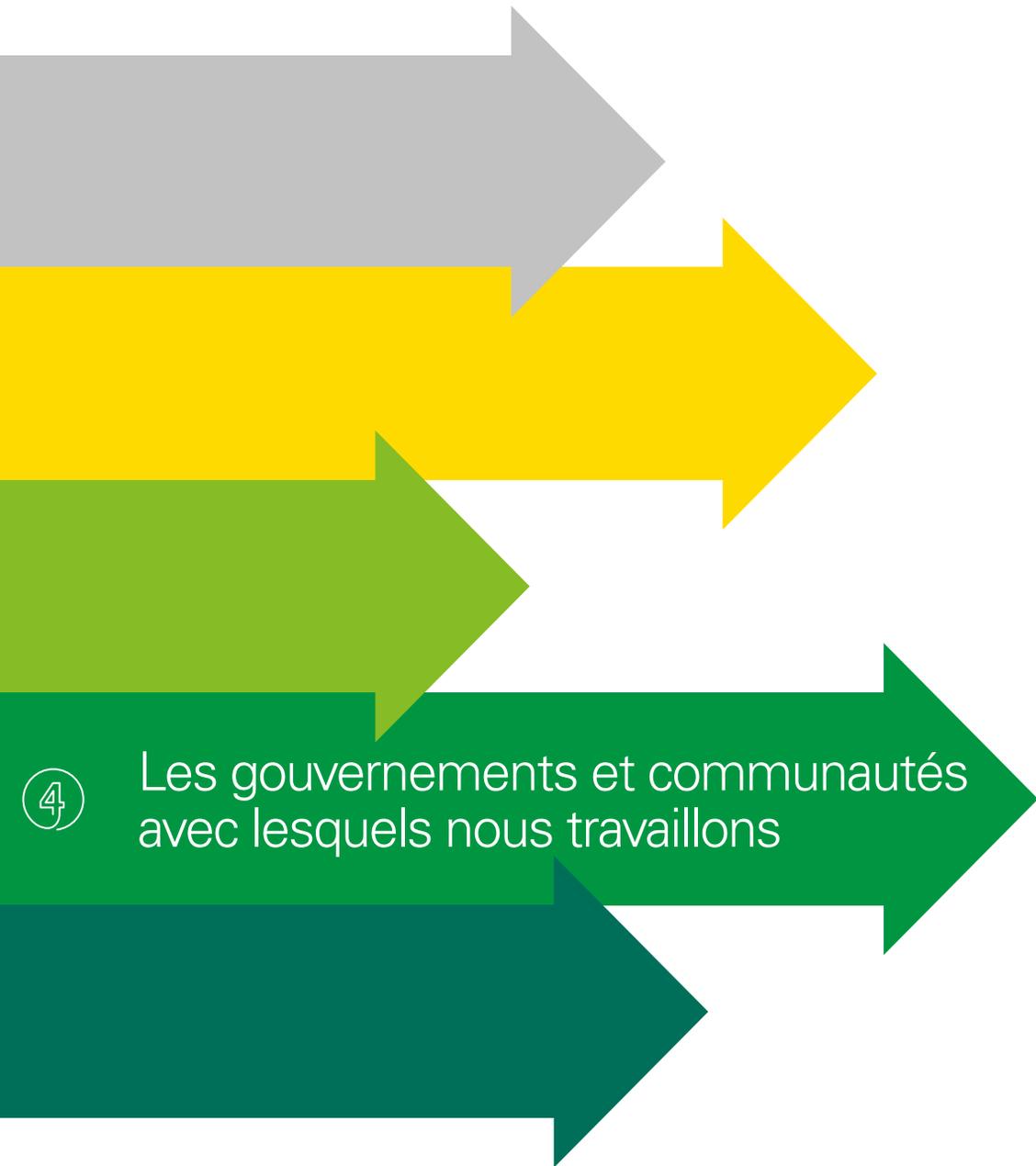
Si vous avez des questions, parlez-en à votre supérieur hiérarchique qui contactera le service juridique.

Prévention du blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent vise à cacher des fonds illicites ou à faire croire à leur légalité. Il peut aussi consister dans l'utilisation de fonds légitimes en soutien à des activités criminelles ou terroristes.

- Ne vous impliquez jamais dans le blanchiment d'argent.
- Sachez bien avec qui vous êtes en affaires en suivant les procédures de vigilance de vis-à-vis de nos co-contractants.
- Faites part de vos préoccupations si ce genre de situation se présente.





④

Les gouvernements et communautés
avec lesquels nous travaillons



Nos principes

Nous travaillons avec des gouvernements et communautés pour contribuer à une croissance durable, créer des emplois et investir dans ceux qui nous entourent.

Nos attentes

S'engager auprès des communautés et respecter leurs droits et leur dignité

Nous voulons agir en voisin de confiance dans les communautés où nous opérons et vivons. Maintenir un comportement éthique, ouvert et respectueux de la diversité, des cultures et des coutumes locales exerce une influence positive. Nous encourageons la participation à la vie locale.

- Avisez au préalable votre supérieur hiérarchique ou l'équipe locale Communication et affaires externes avant de parler à des représentants d'organismes communautaires ou d'organisations non gouvernementales (ONG).



Engagement pour les droits de l'homme

Nous cherchons à exercer nos activités dans le respect des droits de l'homme et de la dignité des personnes. Nous devons tous prendre part à l'élimination des atteintes aux droits de l'homme telles que le travail des enfants, le trafic d'êtres humains et le travail forcé.

- Signalez toute violation des droits de l'homme dans nos opérations ou dans celles de nos partenaires commerciaux.
-

Combattre fermement la corruption

Nous ne tolérons pas la corruption dans nos activités, sous quelque forme que ce soit.

Nous respectons les lois et réglementations anti-corruption et soutenons les efforts d'élimination de la corruption partout dans le monde. Nous nous assurons que nos partenaires commerciaux partagent notre engagement.

- N'offrez ni acceptez aucun pot-de-vin, dessous-de-table ni toute autre forme de paiement abusif, y compris les paiements officieux.
 - Tenez des livres de compte et des dossiers fidèles à la réalité, où sont exposés avec précision les paiements afin que les fonds de la société ne soient pas utilisés à des fins illicites.
 - Sachez avec qui vous êtes en affaires en suivant les procédures de vigilance à l'égard de nos partenaires.
-



Exigences de BP et ressources utiles

- Politique commerciale et Droits de l'Homme
- Exigences en matière de lutte contre la corruption
- Intranet Communications du groupe
- Exigences en matière de médias sociaux

Communications publiques et protection de la réputation de BP

Il est essentiel que nos communications publiques soient claires, exactes, cohérentes et responsables.

- N'oubliez pas que ce que vous mettez en ligne et vos commentaires sur les réseaux sociaux ne sont pas anonymes et peuvent avoir un impact négatif sur la réputation de BP.
- Seules les personnes autorisées peuvent répondre aux questions des médias ou des membres de la communauté d'investissement au nom de BP; contactez le service de presse ou des relations avec les investisseurs pour demander conseil.
- Les présentations et conférences peuvent être un excellent moyen de partager notre expertise avec les autres, mais assurez-vous d'avoir les autorisations requises avant d'accepter toute invitation et d'avoir obtenu les approbations nécessaires concernant le contenu.

Notre approche de l'activité politique

Conformément aux lois en vigueur, BP exerce son droit et sa responsabilité de faire connaître sa position sur certaines questions pertinentes. En tant qu'individu, vous avez le droit de participer à tout processus politique, y compris en y contribuant à titre personnel. Toutefois, vous devez clairement faire savoir que vos opinions et actions personnelles ne sont pas celles de BP.

- N'utilisez pas les fonds ou ressources de la société pour soutenir un candidat ou un parti politique.
- Obtenez une autorisation avant de vous engager dans toute activité de lobbying.
- Des activités politiques menées à titre personnel peuvent parfois créer un conflit avec BP. Informez votre supérieur hiérarchique si vous-même ou l'un de vos proches envisagez d'accepter ou de postuler à une fonction officielle, ou si toute autre activité politique est susceptible d'avoir un impact sur BP ou votre emploi.





⑤

Nos actifs et notre intégrité financière



Nos principes

Nous avons la responsabilité de protéger la valeur pour les actionnaires, de prendre soin de nos actifs et ressources et d'être honnêtes et transparents au sujet de nos opérations et de nos résultats.

Nos attentes

Maintenir des livres, registres et comptes précis et complets

Nous contribuons tous au processus d'enregistrement des informations financières et non financières. Nous devons à la fois protéger nos intérêts et rester ouverts et honnêtes au sujet de nos activités et résultats, qu'ils soient bons ou mauvais.

Les partenaires commerciaux, les représentants gouvernementaux et le public s'appuient sur les déclarations et documents commerciaux précis et complets que nous leur fournissons. Ces informations sont aussi essentielles au sein de BP de façon à prendre les bonnes décisions.

- Assurez-vous que toutes les transactions soient dûment autorisées, comptabilisées et enregistrées, le cas échéant.
- Respectez les lois en vigueur et les exigences de BP lors de la création, de la mise à jour, de la conservation ou de la destruction des documents, y compris ceux sous format électronique.
- Assurez-vous de disposer des autorisations nécessaires quand vous répondez à une demande d'informations venant d'un organisme gouvernemental ou de régulation.



Exigences de BP et ressources utiles

- Exigences du groupe concernant la comptabilité et le reporting
- Manuel de reporting du groupe (GRM)
- Négocier les titres de BP
- Intranet La sécurité chez BP
- Exigences concernant la protection de nos informations
- Système de contrôle interne

Protection des actifs de BP

Nous sommes tous tenus de protéger les actifs de BP. Les actifs de la société recouvrent les installations, les biens et les équipements, les ordinateurs et systèmes informatiques, la documentation, les opportunités commerciales et les financements.

- Agissez de manière consciencieuse et appropriée de façon à ce que les biens de la société ne soient pas endommagés, mal utilisés ou perdus.
- Protégez vos noms d'utilisateur et mots de passe.
- Les équipements informatiques, les téléphones, les e-mails et l'accès à Internet sont fournis à des fins professionnelles et régulièrement contrôlés en vue d'aider BP à se défendre contre les cyber-attaques et les activités malveillantes. Un usage limité à titre personnel sera généralement acceptable.
- Assurez la sécurité des informations de BP. Lors de la manipulation d'informations confidentielles et secrètes, soyez spécialement vigilant en les cryptant le cas échéant et en les partageant seulement avec des personnes autorisées. Ne partagez aucune information de BP sur des forums publics ou des médias sociaux.
- Demeurez vigilant face aux cyber-attaques et escroqueries comme l'hameçonnage (phishing) et signalez immédiatement tout incident, y compris les pertes réelles ou potentielles d'informations ou d'actifs de BP.
- Protégez notre propriété intellectuelle et respectez les droits de propriété intellectuelle des tiers.

Ne pas s'impliquer dans des délits d'initiés

Vous pourriez avoir connaissance d'informations à propos de BP, qui ne sont pas disponibles dans le domaine public et qui sont susceptibles d'intéresser un investisseur, pour décider d'investir ou non dans des titres de BP (« informations privilégiées »). Négocier des titres de BP quand vous disposez d'informations privilégiées ou les divulguer à des tiers est interdit et peut être sévèrement sanctionné.

- N'achetez ni ne vendez jamais de titres de BP quand vous disposez d'informations privilégiées.
- Ne propagez jamais de fausses informations en vue de manipuler le cours des actions.
- Il est également interdit de négocier indirectement en étant en possession d'informations privilégiées, par exemple par l'intermédiaire de membres de la famille ou de tiers, ou de fournir des « conseils ».
- Suivez les mêmes principes concernant les informations privilégiées en rapport aux autres sociétés cotées en bourse.
- N'oubliez pas que ces règles demeurent applicables même si vous ne faites plus partie du personnel de BP.

En cas de doute, consultez le service juridique de la société.



OpenTalk

Vous avez plusieurs possibilités pour vous exprimer, dont OpenTalk. OpenTalk est le service d'assistance téléphonique de BP, qui permet d'obtenir des réponses à vos questions et de faire part de vos préoccupations de manière confidentielle. Il est géré par une société indépendante, est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et peut répondre à des appels dans plus de 75 langues. Vous pouvez contacter OpenTalk de manière anonyme depuis la plupart des pays où est implanté BP.

La confidentialité de vos communications sera assurée dans la mesure du possible, dans le respect de la loi et des bonnes pratiques commerciales.

Vous pouvez joindre OpenTalk en composant l'un des numéros suivants :

+44 (0) 800 917 3604 au Royaume-Uni

+1 800 225 6141 aux États-Unis

+1 704 540 2242 – appel en PCV sans frais

La liste de tous les numéros locaux est mise à votre disposition sur le site : **opentalk.bpweb.bp.com**

Vous pouvez également faire une déclaration sur le site : **www.opentalkweb.com**

Aucune dérogation à notre Code ne sera tolérée sans accord préalable. Toute dérogation ne sera accordée que dans des circonstances exceptionnelles. Toutes les demandes de dérogation doivent être soumises au responsable Éthique et Conformité du groupe.

Notre Code ne modifie pas les conditions et statuts liés à votre contrat de travail. Il explique ce que BP attend de nous tous ; il promeut la responsabilité et le respect. Le non-respect de notre Code peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

